

CAMP MILITAIRE DE CANJUEURS

RAPPEL DE L'INTERDICTION D'Y PÉNÉTRER

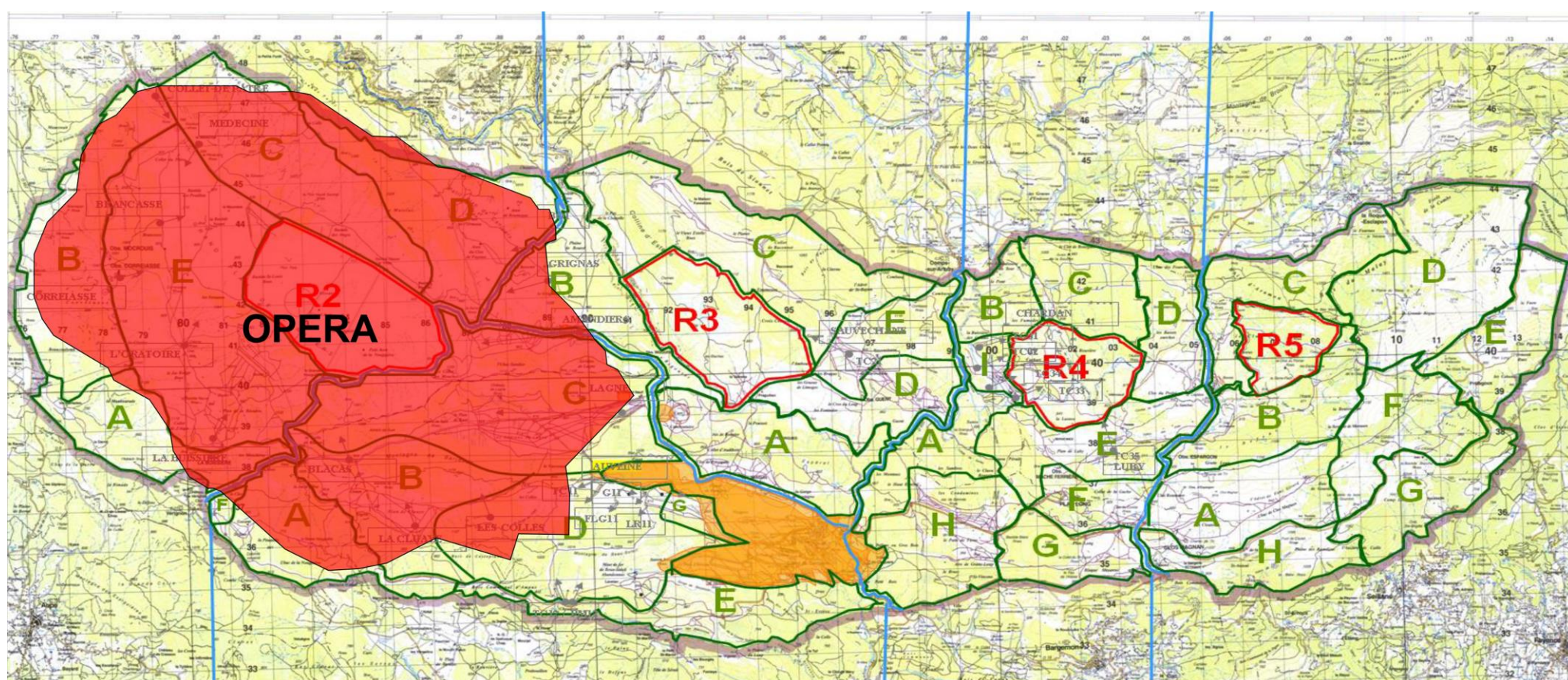
ET INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DE TIR

Camp militaire dédié depuis sa création au tir et à la préparation opérationnelle, les activités militaires y sont permanentes. Ainsi, au-delà des tirs dangereux en eux-mêmes, la circulation d'engins blindés présente un danger potentiel pour toute personne pénétrant sur le camp.

De par son étendue, le camp militaire de Canjuers ne peut être entièrement clos, et chaque année voit son lot de chasseurs, ramasseurs de champignons et autres promeneurs pénétrer sciemment ou non dans une enceinte au sein de laquelle leur sécurité corporelle ne peut être garantie.

Un effort conséquent d'indication a été réalisé par le ministère des Armées appuyé par l'équipe de l'ONF présente sur Canjuers, des panneaux précisant l'interdiction d'accès ayant été placés à intervalles de 50 mètres tout autour des 35 000 hectares du camp, et notamment le long des départementales le traversant ou le longeant.

L'accès au camp est formellement interdit sauf autorisation accordée par le commandant du camp dans des circonstances bien définies. **Toute personne pénétrant au sein du camp sans cette autorisation engage sa propre responsabilité en cas de dommages corporels et matériels et s'expose à des poursuites judiciaires.**



R# : réceptacles de tirs d'artillerie – interdiction totale d'accès – Danger de mort

Zone orange : camp bâti

Zone OPERA :

Après quatre années de travaux sur la partie Ouest du camp, un parcours de tir interarmes sera actif à compter de septembre 2018.

Ce parcours de tir novateur sera très souvent activé avec du tir petit calibre, du tir canon, des hélicoptères, etc.

Le second semestre permettra d'expérimenter ce parcours lors de rotations de trois semaines en octobre, novembre et décembre 2018.

**Dès le franchissement des limites du camp,
vous êtes potentiellement dans un gabarit de sécurité
et mettez votre vie en danger !**